

ENSEIGNEMENT

BELGIQUE

# Les profs bientôt MIEUX PAYÉS

▶ Dès 2019, les instituteurs et régents seront formés en quatre ans, contre trois actuellement. Objectif : revaloriser la profession

▶ Dès l'année scolaire 2019-2020, devenir instituteur de maternelle ou de primaire, mais également régent, nécessitera quatre années de formation, contre trois aujourd'hui. Cette quatrième et nouvelle année d'étude, les enseignants déjà en activité qui le souhaitent pourront l'entreprendre en bénéficiant d'une série de dispenses et d'aménagements dus à leur expérience. Au final, la création de ce tout nouveau master signifie aussi la création d'un nouveau barème salarial et donc... un meilleur salaire.

"Pour moi, c'est le dossier fondamental de cette législature", a commenté, mercredi, le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), juste après que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se soit mis d'accord sur le dossier. Un projet très important, dont l'idée avait d'ailleurs déjà été lancée en 2011 par le socialiste, aux commandes de l'Enseignement supérieur, mais tardant à trouver sa concrétisation, PS et CDH mettant du temps à se mettre d'accord sur les modalités pratiques. Voici les cinq points à retenir d'une réforme visant à revaloriser une profession qui a perdu en attractivité :

#### —UNE FORMATION ALLONGÉE—

La formation sera portée à un minimum de quatre années pour les futurs enseignants chargés des élèves de maternelle, primaire ou secondaire jusqu'en 3<sup>e</sup> secondaire.

#### —UNE AGRÉGATION RELEVÉE—

Pour celles et ceux qui souhaitent entreprendre une carrière d'enseignant au terme de leur master

à finalité spécialisée, l'agrégation nécessaire sera de 60 crédits, contre 30 à l'heure actuelle.

#### —UN MEILLEUR SALAIRE—

C'est une condition *sine qua non* des syndicats : l'année en plus sur les bancs de l'école doit se refléter sur la fiche de paie. En clair : les professeurs devront être mieux payés. Le gouvernement s'est engagé à faire un effort en ce sens et négociera avec les partenaires sociaux la mise en place d'un barème, aujourd'hui inexistant, correspondant aux quatre années d'étude.

C'est tout nouveau ! Marcourt a imaginé un système appelé *tuilage* permettant à la maternelle d'enseigner au début du primaire, à l'instituteur d'enseigner en fin de maternelle et au début du secondaire.

#### ALIGNEMENT SUR LES PAYS

Avec la réforme, la formation des enseignements s'aligne enfin sur ce qui est de mise dans la plupart des pays européens, c'est-à-dire quatre ans. Demain, les enseignants francophones bénéficieront d'une formation d'un niveau équivalent à celle de leurs collègues européens.

Julien Thomas

**300 millions  
d'euros de  
coût d'ici  
2060**

**BRUXELLES** Formés plus longtemps à l'avenir, les futurs instituteurs et régents gagneront aussi mieux leur vie. C'est ainsi qu'un barème intermédiaire sera créé entre le barème 301 (appliqué aujourd'hui aux enseignants formés en trois ans) et le barème 501 (appliqué aux enseignants disposant d'une licence ou d'un master universitaire). Un nouveau barème, qui doit encore être négocié avec les organisations syndicales, s'appliquera aux nouveaux profs formés en quatre ans. Ce nouveau barème devrait engendrer une augmentation progressive des dépenses en salaires de l'ordre de 300 millions d'euros à l'horizon 2060, selon le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), un effort jugé "soutenable" par l'inspection des finances. "La Fédération Wallonie-Bruxelles investit massivement dans son enseignement. De nombreuses autres mesures, liées au pacte notamment, suivront. Nous tenons nos engagements !", s'est enthousiasmé, de son côté, le ministre-président du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte (PS).

J. Th.